

Décoloniser la Palestine , c'est décoloniser le monde

Le génocide en cours d'Israël contre 2,3 millions de Palestinien·nes dans la bande de Gaza et en Cisjordanie a révélé au monde la brutalité du colonialisme de peuplement, intégré dans le capitalisme militarisé et avec la complicité des puissances occidentales.

Israël a inauguré sa création en 1948 par l'expulsion massive de 800000 Palestinien·es, la Nakba, et n'a cessé depuis d'augmenter son contrôle sur les territoires occupés et celui-ci est aujourd'hui total sur la Cisjordanie, Jérusalem-Est et Gaza.

■ Territoire sous contrôle israélien, annexé ou en voie d'annexion
○ Territoire sous administration palestinienne



Qu'est-ce que l'apartheid ?

La résolution 3068 des Nations Unies, votée le 30 novembre 1973, par l'Assemblée générale et intitulée : « Convention internationale sur la suppression et la sanction du crime d'apartheid » déclare que :

« Le crime d'apartheid s'applique aux actes inhumains commis dans l'intention d'établir et de maintenir la domination d'un groupe racial sur un autre groupe racial, en l'opprimant systématiquement ».

En 2018, Israël s'est doté d'une nouvelle loi fondamentale , intitulée « Israël en tant qu'État-nation du peuple juif » dont l'article 1 précise notamment : « L'exercice du droit à l'autodétermination nationale dans l'État d'Israël est spécifique au peuple juif. ».



Décoloniser La Palestine nous libère toutes et tous

Le rapport d'Amnesty International de 2022 « L'apartheid d'Israël contre les Palestiniens : système cruel de domination et crime contre l'humanité », décrit un système brutal et intentionnel de fragmentation, de dépossession, de ségrégation et d'oppression contre les Palestiniens autochtones, résidant à la fois dans la Palestine historique et dans le monde entier en tant que réfugiés. Ce système, conclut Amnesty, répond à la définition de l'apartheid à la fois dans le Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale et dans la Convention des Nations Unies contre l'apartheid.

La Cour Internationale de Justice a déclaré en 2004 l'illégalité du mur de séparation de 700km. En juillet 2024, elle a confirmé que l'occupation israélienne de la Cisjordanie, de Jérusalem-Est et de Gaza est illégale et qu'Israël y pratique l'apartheid et la ségrégation raciale.

Israël ignore les résolutions de l'ONU, rejette les conclusions de la CIJ et menace les membres de la CPI pour les mandats d'arrêt émis contre le premier ministre Netanyahu et l'ancien ministre de la défense Gallant. Ainsi il montre son mépris pour les principes du droit international qui protège les peuples et légitime leur résistance à la colonisation.

Si nous laissons faire, le peuple palestinien risque l'élimination totale, d'autres peuples par la suite seront menacés, et nous serons criminalisé·es pour le soutien que nous leur apporterons.

BDS-Sarthe s'est formé dans les manifestations soutenant le peuple palestinien qui se poursuivent chaque samedi depuis octobre 2023.

Le mouvement international BDS appelle à des boycotts ciblés qui visent non pas des personnes , mais les intérêts économiques d'Israël ainsi que des entreprises et institutions françaises participant et bénéficiant de la colonisation et de l'oppression des Palestinien·nes :

Pour le droit à la vie des Palestinien·nes, pour leur droit à l'autodétermination, pour la fin de la colonisation, de l'occupation et de l'apartheid, et pour le respect des principes du droit international !

bds-sarthe@proton.me- Instagram bds.sarthe